

PROCÈS – VERBAL

La Section permanente de la Commission Académique d'Action Sociale chargée d'étudier les dossiers de secours et de prêts, s'est réunie le jeudi 9 février 2023 au Rectorat – 20 boulevard d'Alsace Lorraine à Amiens en présentiel et par visio conférence.

Étaient présents :

Au titre de l'Administration :

- Monsieur Samuel HAYE, directeur des Ressources Humaines ;
- Madame Anny-Claude GUÉNARD, Responsable du bureau de l'Action sociale.

Au titre des représentants des personnels :

- Madame Sabah ABDELLATIF, Professeur certifiée – collège A Lejeune – Amiens (FNEC FP FO) ;
- Monsieur Willy DESTREZ, Ingénieur – Rectorat de l'académie d'Amiens (FSU) ;
- Monsieur Mohamed ROUANE, contractuel enseignant – lycée Donation Rothschild – Saint Maximin (SGEN-CFDT)
- Monsieur Patrice LELOIR, Professeur certifié – lycée Pierre Mendès France- Péronne (SNALC)

Au titre des représentants de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale :

- Monsieur Philippe FORTIN, MGEN ;
- Monsieur Amar MOHAMMEDI, MGEN ;

Assistaient également à la séance :

- Madame Barbara LURASCHI, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aisne ;
- Madame Marie Hélène POULAIN, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aisne ;
- Madame Stéphanie DISSAUX, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Oise ;
- Monsieur Xavier DURAND, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Oise ;
- Madame Elodie BLANC, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Somme ;
- Madame Catherine HAPPIETTE, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Somme ;
- Madame Christèle DINGEON, Conseillère Technique de Monsieur le Recteur pour le Service Social ;

Excusés :

- Monsieur Guy BOUDEVILLE, Adjoint au Chef de la Division des Prestations sociales ;
- Monsieur Julien VILLAIN, ARTF – lycée Gay Lussac – Chauny (UNSA Education) ;
- Monsieur Yann BOUVART, MGEN ;
- Madame Murielle BAILLY, MGEN ;
- Madame Francine SERIER, MGEN ;

Le Président remercie les participants de leur présence et ouvre la séance à 9h35.

En l'absence d'autres points, le Président propose de passer à l'examen des dossiers.

57 dossiers sont à examiner dont 56 relevant du BOP 214 dont 5 présentés à des fins de régularisation et 1 du BOP 139.

Après étude, il est proposé à Monsieur le Recteur de retenir les actions sociales suivantes :

➤ **Secours urgents et exceptionnels sans régie d'avances :**

- 49 bénéficiaires (annexe 1) pour l'enseignement public,
- 1 bénéficiaire (annexe 2) pour l'enseignement privé,

➤ **Secours urgents et exceptionnels avec régie d'avances :**

- 1 bénéficiaire (annexe 3) pour l'enseignement public, dont 1 cité également à l'annexe 1, faisant l'objet d'une aide versée pour partie sous forme de virement et pour partie sous forme de régie d'avance,

➤ **Prêts**

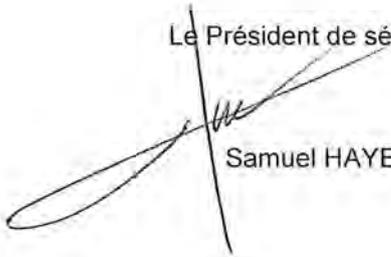
- 3 propositions (annexe 4)

En outre, la CAAS émet un avis défavorable pour les dossiers suivants :

➤ **3 dossiers rejetés ou ajournés (annexe 5).**

En l'absence d'autres points, Monsieur le Président remercie les participants et clôture la séance à 11h35.

Le Président de séance


Samuel HAYE

SECOURS URGENTS ET EXCEPTIONNELS SANS REGIE D'AVANCES – BOP ENSEIGNEMENT PUBLIC

Après examen de la Commission, il est proposé la répartition suivante en 49 dossiers de la somme de TRENTE TROIS MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (33 450 euros) sur les crédits ministériels du programme 214 :

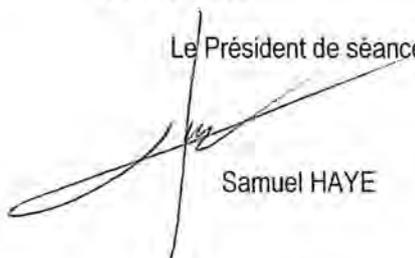
X	dossier identifié sous le n°	1	instruit par la DSDEN	O2		600,00 €
X	dossier identifié sous le n°	2	instruit par la DSDEN	O2		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	5	instruit par la DSDEN	80		500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	6	instruit par la DSDEN	80		200,00 €
X	dossier identifié sous le n°	7	instruit par la DSDEN	80	régularisation secours hors commission	500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	8	instruit par la DSDEN	O2		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	9	instruit par la DSDEN	60		400,00 €
X	dossier identifié sous le n°	10	instruit par la DSDEN	O2		600,00 €
X	dossier identifié sous le n°	11	instruit par la DSDEN	80		700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	12	instruit par la DSDEN	60		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	14	instruit par la DSDEN	60		200,00 €
X	dossier identifié sous le n°	15	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	16	instruit par la DSDEN	60		400,00 €
X	dossier identifié sous le n°	17	instruit par la DSDEN	O2		700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	18	instruit par la DSDEN	80		400,00 €
X	dossier identifié sous le n°	19	instruit par la DSDEN	O2		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	20	instruit par la DSDEN	80	régularisation secours hors commission	800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	21	instruit par la DSDEN	80		1 200,00 €
X	dossier identifié sous le n°	22	instruit par la DSDEN	O2		400,00 €
X	dossier identifié sous le n°	24	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	25	instruit par la DSDEN	80		500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	26	instruit par la DSDEN	80	régularisation secours hors commission	1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	27	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	28	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	29	instruit par la DSDEN	80		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	30	instruit par la DSDEN	60		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	31	instruit par la DSDEN	O2		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	32	instruit par la DSDEN	80		500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	33	instruit par la DSDEN	O2		700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	34	instruit par la DSDEN	O2		500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	35	instruit par la DSDEN	60		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	37	instruit par la DSDEN	60		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	38	instruit par la DSDEN	80		500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	39	instruit par la DSDEN	60		400,00 €
X	dossier identifié sous le n°	40	instruit par la DSDEN	60		300,00 €
X	dossier identifié sous le n°	41	instruit par la DSDEN	80		500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	43	instruit par la DSDEN	80		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	44	instruit par la DSDEN	60		500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	45	instruit par la DSDEN	80		400,00 €
X	dossier identifié sous le n°	46	instruit par la DSDEN	O2		500,00 €

X	dossier identifié sous le n°	47	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	49	instruit par la DSDEN	60		500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	51	instruit par la DSDEN	O2		1 200,00 €
X	dossier identifié sous le n°	52	instruit par la DSDEN	80	régularisation secours hors commission	1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	53	instruit par la DSDEN	O2		650,00 €
X	dossier identifié sous le n°	54	instruit par la DSDEN	60		900,00 €
X	dossier identifié sous le n°	55	instruit par la DSDEN	O2		500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	56	instruit par la DSDEN	80		600,00 €
X	dossier identifié sous le n°	57	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €

49 bénéficiaires

33 450 euros

Le Président de séance



Samuel HAYE

SECOURS URGENTS ET EXCEPTIONNELS SANS REGIE D'AVANCES – BOP ENSEIGNEMENT PRIVE

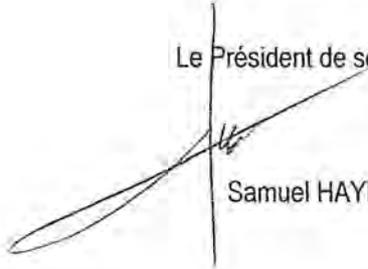
Après examen de la Commission, il est proposé la répartition suivante en 1 dossier de la somme de DEUX CENTS EUROS (200 euros) sur les crédits ministériels du programme 139 :

X	dossier identifié sous le n°	48	instruit par la DSDEN	80	200,00 €
---	------------------------------	----	-----------------------	----	----------

1 bénéficiaire

200 euros

Le Président de séance



Samuel HAYE

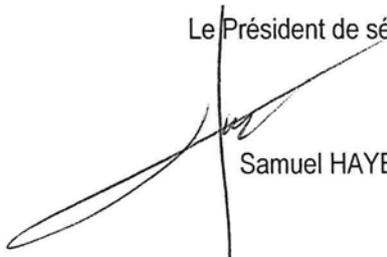
SECOURS URGENTS ET EXCEPTIONNELS AVEC REGIE D'AVANCES – BOP ENSEIGNEMENT PUBLIC

Après examen de la Commission, il est proposé la répartition suivante en 1 dossier de la somme de TROIS CENTS EUROS (300 euros) sur les crédits ministériels du programme 214 :

X dossier identifié sous le n° 50 instruit par la DSDEN 80 Chèque non barré régularisation secours hors commission 300 €

1 bénéficiaire 300 euros

Le Président de séance

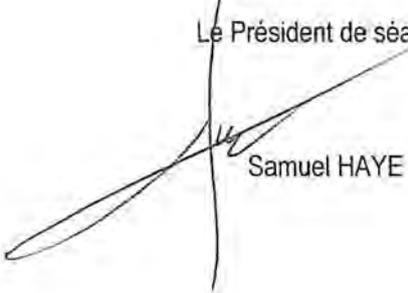


Samuel HAYE

PRETS SANS INTERETS 09/02/23

X	dossier identifié sous le n°	3	instruit par la DSDEN	80	3 000 € sur 24 mois franchise 3 mois
X	dossier identifié sous le n°	4	instruit par la DSDEN	60	900 € sur 6 mois sans franchise
X	dossier identifié sous le n°	13	instruit par la DSDEN	60	1 800 € sur 20 mois franchise 3 mois

Le Président de séance



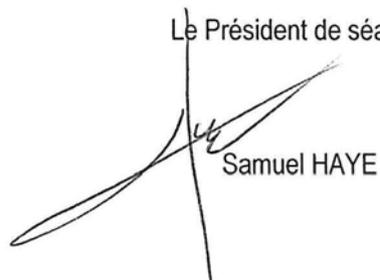
Samuel HAYE

DOSSIERS REJETES et AJOURNES – CAAS DU 09/02/2023

Ces demandes sont soit non éligibles, soit considérées comme non prioritaires ou ne relevant pas de l'action sociale au regard des dispositions de la circulaire ministérielle n° 2007-121 du 23 juillet 2007 :

X	dossier identifié sous le n°	23	instruit par la DSDEN	60	ne relève pas de l'action sociale
X	dossier identifié sous le n°	36	instruit par la DSDEN	60	non prioritaire
X	dossier identifié sous le n°	42	instruit par la DSDEN	60	complément d'information

Le Président de séance



Samuel HAYE